



École supérieure d'art d'Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

## Procès-verbal du Conseil d'administration du 8 mars 2021

Ce conseil a été organisé le 8 mars à 16h00 sur la plateforme TEAMS par vidéoconférence.

### Liste des Présents

---

Damien Malinas, président du CA de l'ESAA.  
Anne Gagniard, vice-présidente du CA de l'ESAA.  
Alain Leonesi, représentant des enseignants en création, en tant que titulaire.  
Marc Maire, représentant des enseignants en conservation-restauration, en tant que titulaire.  
Laetitia Herbette, représentante du personnel administratif de l'ESAA, en tant que titulaire.  
Frédérique Corcoral, adjointe au Maire, membre élue au conseil municipal en tant que titulaire.  
Ghislaine Persia, conseillère municipale, membre élue en tant que titulaire.  
Marc Simelière, conseiller municipal, membre élu au conseil municipal en tant que titulaire.  
Réjane Perret, membre désignée par la ville.  
Oussama Mahdhi, représentant des étudiants en Création, en tant que titulaire.  
Solène Restoy, représentante des étudiants en Conservation-restauration, en tant que titulaire.  
Dalia Messara, chargée de mission Enseignement supérieur à la DRAC.  
Alfredo Vega, directeur de l'ESAA.  
Cécile Cavagna, responsable pédagogique de l'ESAA.  
Raphaëlle Mancini, administrateur de l'ESAA.  
Émilie Chabert, coordinatrice administrative de l'ESAA.

### Invités

Marianne Robert, cheffe du département Culture de la ville d'Avignon.  
Corinne Ramelly, représentant le Cabinet de la Maire d'Avignon.

### Excusés

Claude Nahoum, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire.  
Bénédicte Lefeuvre, Directrice régionale DRAC PACA.

Pouvoir de Bénédicte Lefeuvre donné à la DRAC – Dalia Messara

Au total 18 personnes présentes, 12 votants présents, 1 pouvoir, soit un total de 13 votants.

Le Président propose au directeur de prendre la parole dans le cadre de son retour après son absence depuis le 30 novembre 2020. Il souhaite un bon rétablissement au chef d'établissement.

Le directeur indique qu'il remercie les équipes pour le travail fait et qu'il est content de retrouver l'école pour reprendre ses fonctions de directeur.

Il indique qu'il sortira de la salle de réunion pour le vote concernant la délibération numéro 1 puisqu'il s'agit d'une procédure administrative pour laquelle il pourrait être concerné.

### **Approbation du PV du CA du 11 décembre 2020**

Remarques sur le compte-rendu du 11 décembre 2020 avant le vote :

Éléments à ajouter :

Ghislaine Persia indique que le PV n'est pas assez détaillé et qu'il y a lieu de préciser dans chaque PV les entrées et les sorties des membres. Elle souhaite par ailleurs que les éléments indiqués par Marc Maire lors du CA du 11 décembre soient indiqués sur le PV.

Elle indique qu'il est nécessaire d'avoir des réponses formalisées à ses saisines par courriel sur les questions relatives au fonctionnement du CA ce qui n'a pas été fait.

Les éléments indiqués par Ghislaine Persia seront inscrits dans le PV du 11 décembre 2020.

### **Vote**

13 voix pour

0 voix contre

0 voix abstention

### **Informations générales sur le dossier d'accréditation**

Le Président et la Vice-Présidente remercient les équipes de l'ESAA (enseignants, administratifs et techniques) de leur engagement et de leurs travaux pour répondre aux questions soulevées dans le cadre de la demande de renouvellement d'accréditation de l'ESAA auprès du Ministère de la Culture.

Raphaëlle Mancini rappelle les travaux effectués depuis novembre 2020 et les dates à venir :

- 22 janvier 2021, envoi du dossier à la DGCA par le Président du Conseil d'administration ;
- Instruction du dossier avant avril 2021 formalisée sous forme de note de la DGCA ;
- Transmission des éléments au CNESERAC durant le mois de mai 2021 ;
- Présentation orale devant le CNESER le 5 juillet 2021.

Il est rappelé les trois points d'alerte formulés par la DGCA :

- Une gouvernance inadaptée ;
- Un projet scientifique illisible et peu concret ;
- Un manque de lisibilité sur la pérennité des financements.

Raphaëlle Mancini présente les travaux réalisés depuis novembre 2020 et indique l'engagement total de la communauté enseignante pour faire cours durant cette période pandémique et pour travailler sur les actions pédagogiques et de formation de l'ESAA à venir.

Elle présente plusieurs actions réalisées depuis les dernières semaines :

- La mise en place du CSP depuis le 30 novembre 2021.  
3 réunions ont eu lieu depuis le mois de novembre 2020. Il faut trouver des personnes qualifiées pour venir siéger, des propositions ont été formulées par les membres du CSP pour les faire valider en CA.
- La formalisation d'un document fixant des orientations pédagogiques pour l'ESAA réalisée au sein de la communauté enseignante.
- La mise en place d'une démarche relative aux Risques Psycho-Sociaux (RPS) – Les travaux de cette démarche devraient aboutir en mai 2021 pour mettre en place des actions visant au bien-être au travail et à la sérénité professionnelle.
- La proposition d'une remise en place d'un concours commun et d'une première année commune.

Il est à noter par ailleurs :

- L'obtention du label PRAME auprès de la Région grâce au travail mené par Cécile Cavagna.
- L'obtention du renouvellement de la charte ERASMUS 2021-2027. Cécile Cavagna est en lien avec l'agence ERASMUS.
- La remise en place de partenariats historiques développés au travers des deux plateformes – Parole Action Situation et Objets et Dispositifs : notamment avec Festival d'Avignon (ateliers d'éducation artistique et enseignement supérieur), école d'Avignon, Quai Branly, Fondation Lambert, Musées Calvet, FRAC, et la région, etc.

Lors de la semaine de workshop du 22 au 26 mars, l'ONA (Orchestre National d'Avignon) donnera un cours aux étudiants dans le cadre d'un partenariat avec l'ESAA (professeur référent à l'ESAA : Jill Myhill).

Raphaëlle Mancini rappelle le contexte si complexe des dernières semaines passées notamment pour les étudiants. L'ESAA a alors mis en place une épicerie sociale et solidaire en lien avec la Banque alimentaire du Vaucluse et un fond d'aide financière auprès des étudiants en grande difficulté. L'espace psychologique et de dialogue est confirmé en 2021 et répond à de nombreuses demandes (du personnel et des étudiants).

Le Président demande à Raphaëlle Mancini d'explicitier le travail fait au sein du pôle enseignement sur la question des luttes contre les violences sexistes et sexuelles.

Raphaëlle Mancini présente les différentes actions réalisées : journée inaugurale de rentrée en présence du CIDFF pour une sensibilisation de l'ensemble de la communauté de l'ESAA ; formation des personnels et des étudiants.

Un protocole interne est en rédaction. Il a fait l'objet d'une lecture critique de la mission Égalité du Ministère de la Culture (responsable Agnès Saal).

Le Ministère de la Culture soutient ces actions de formation par le biais de subventions.

## Informations sur le rapport de la Cour des Comptes relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur en Art

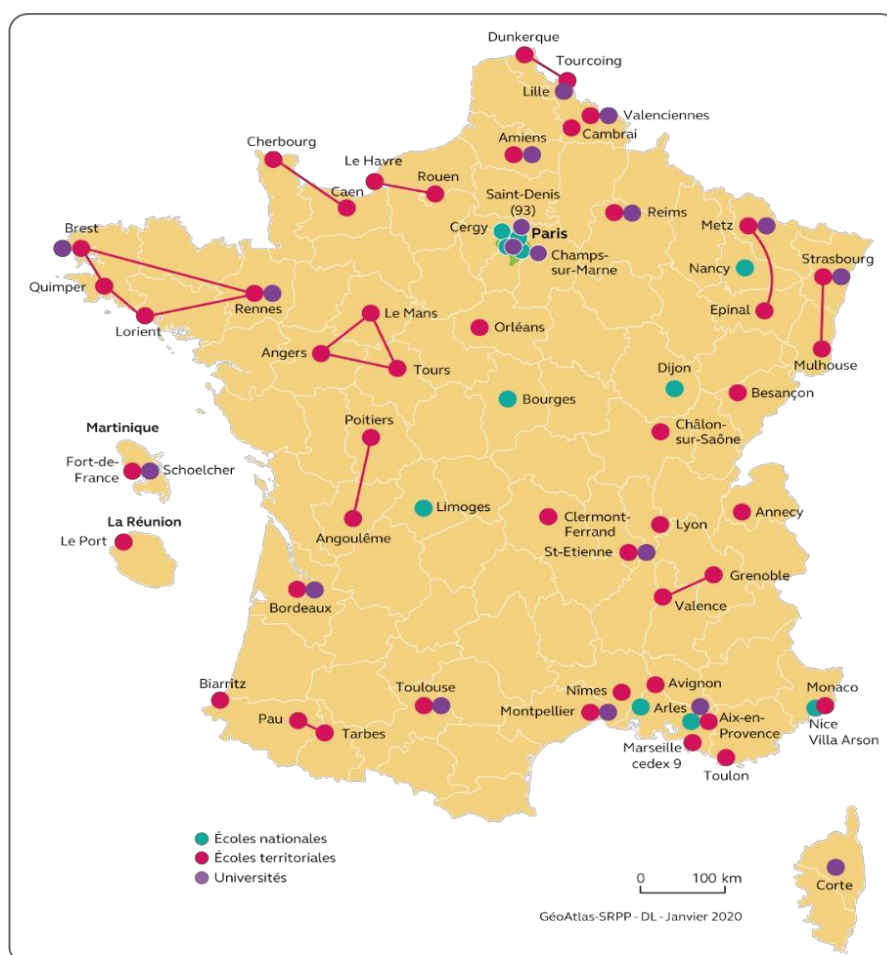
Une note de synthèse a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour présenter ce rapport. Elle est présentée par Raphaëlle Mancini.

La Cour des comptes juridiction indépendante, à équidistance du Parlement et du Gouvernement, elle assiste l'un et l'autre a publié en décembre 2020 **un rapport sur l'enseignement supérieur en arts plastiques.**

Cette étude a été faite pour s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens (article 47-2 de la Constitution) :

### Le bilan des écoles d'art en France :

- ✓ en France, 44 écoles spécifiquement dédiées à l'apprentissage artistique, sous tutelle du Ministère de la Culture ( dont 34 sont territoriales) ;
- ✓ une filière d'excellence et attractive ;
- ✓ des difficultés structurelles.



L'état des lieux et les préconisations de la Cour des Comptes sont présentés devant le Conseil d'administration.

Oussama Mahdhi intervient et demande si une 6<sup>e</sup> année sera mise en place sur le prochain cycle scolaire 2021-2022, notamment pour favoriser l'insertion des diplômés.

En effet, cette 6<sup>e</sup> année permettrait aux étudiants de conforter leurs travaux et d'accéder aux ateliers tout en recherchant des emplois.

Cette question a été posée dans le cadre des travaux du dossier d'accréditation. Elle devra être intégré dans le nouveau projet de l'ESAA, indique Cécile Cavagna.

Le Président indique qu'il serait intéressant de se rapprocher de l'École d'art d'Arles qui a déjà mis en place cette 6<sup>e</sup> année.

Le directeur sort de la salle virtuelle de réunion.

### **Délibération n°1 : procédure règlementaire de recrutement - poste de direction**

Rappel du cadre légal : la Loi du 22 juin 2006 sur les EPCC qui a modifié l'article L1431-4 et qui, pour information, précise que « nonobstant les dispositions de l'article L.1431-6 du Code général des collectivités territoriales, la situation du directeur de l'établissement public de coopération culturelle est régie par les dispositions suivantes : le directeur de l'établissement public de coopération culturelle est nommé par le Président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce Conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques ou scientifiques. Le directeur bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat. Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le Conseil d'administration du nouveau projet présenté par le directeur, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat. »

Le Conseil d'administration doit approuver cette procédure ainsi que le cahier des charges de recrutement à venir.

Le Président indique que cette démarche a été sécurisée juridiquement auprès des organismes habilités.

Alain Léonési souligne l'importance d'associer la communauté enseignante dans cette démarche sans imposer aux tutelles de règles d'association.

Alain Léonési demande si des candidatures internes peuvent avoir lieu.

Le Président rappelle que l'avis de vacance de poste doit faire l'objet d'une publication et que les règles statutaires seront respectées dans le cadre de la procédure engagée.

Ghislaine Persia rappelle que les entretiens se déroulent en deux temps : un premier entretien sur la base d'un CV et d'une lettre de motivation et d'intentions et un second entretien sur la base d'un projet proposé.

Le CSP a été informé de cette procédure légale.

Marc Maire demande le nom des élus du CSP. Il précise qu'il n'est pas entièrement constitué. Il demande à recevoir les comptes rendus du CSP.

Quel sera le jury de sélection des candidatures du directeur, les membres de sélection ? Qui recrute demande Marc Maire.

Il est précisé que la responsabilité du recrutement relève des autorités de tutelles (Ville et État).

Le jury n'est pas encore constitué car il faut respecter les procédures en vigueur.

**VOTE :**

12 voix pour  
1 voix d'abstention  
0 voix contre

Le directeur revient en salle de réunion.

**Délibération n°2 : tarifs des ateliers libres 2020-2021 dans le contexte spécifique d'état d'urgence sanitaire**

Le contexte sanitaire national a eu beaucoup d'incidences sur l'organisation de l'école, pour l'enseignement supérieur mais aussi pour les ateliers d'éducation artistique et culturelle : suppression des cours, très peu de cours assurés depuis le début de l'année, cours en distanciel, tutos, au mois de décembre 2020, nouvelles données gouvernementales pour les cours jeune public.

Il est donc proposé de facturer un tarif unique pour l'ensemble des cours de 50 euros pour l'année 2020-2021.

Cette perte de ressources est estimée à 27 000 euros pour le budget de l'école.

**VOTE :**

12 voix pour  
1 voix d'abstention  
0 voix contre

**Délibération n°3 : tarifs cycle scolaire**

Les droits d'inscription sont votés généralement au mois de mars pour la rentrée suivante. Proposition identique aux autres années : 300 euros d'inscription et 30 euros pour concours d'entrée.

Tableau de synthèse transmis pour toutes les écoles d'art (cf. document remis à tous les membres du CA).

L'ESAA est située au tarif le plus bas en France.

Question de Solène Restoy : est-il possible de mettre en place une tarification spéciale pour les boursiers ? comme dans d'autres écoles ou universités même si nous sommes conscients que ça ne soit pas facile à mettre en place.

Raphaëlle Mancini et Laetitia Herbette indiquent que c'est impossible.

Les étudiants de l'école ne sont pas pris en compte de la même manière auprès du CROUS, car il ne s'agit pas des mêmes ministères de gestion.

**VOTE :**

13 Voix pour  
0 Voix abstention  
0 Voix contre

Marianne Robert quitte la salle de réunion.

**Délibération n°4 : tarifs 2021 ateliers libres**

Ils sont identiques à 2020-2021.

Une note sur la programmation 2021-2022 est jointe aux membres du CA et indique les perspectives en termes d'activité et de lieux pour l'année à venir.

Oussama Mahdhi remercie l'administration du changement de lieu des ateliers libres car cela permet aux étudiants de retrouver une salle d'accrochage nécessaire au passage des diplômes et à leur enseignement.

Il indique les difficultés en termes de place à Champfleury notamment pour ranger les œuvres et laisser les travaux sur site.

Il demande si l'espace consacré à la céramique pourrait être réduit pour gagner un peu plus de liberté et d'espace pour les travaux des étudiants.

Il est précisé que les cours de céramique n'auront plus lieu sur le temps d'enseignement supérieur ce qui permettra d'occuper les espaces sans se gêner.

Ghislaine Persia demande la correction de la délibération : 8 mars 2021 et non du 6 mars 2020 pour la date du CA.

Alain Léonési rappelle la tradition des pratiques amateurs en école d'art. Si on se dirige vers une mise en place d'une 6<sup>e</sup> année, la problématique du manque d'espace se reposera car l'école a des problèmes de locaux depuis longtemps. Il note une bonne volonté et bonne énergie pour que tout puisse fonctionner dans le respect des missions de chacun.

Cécile Cavagna indique que des solutions externes sont à trouver pour que toutes les activités de l'école puissent avoir lieu et que les étudiants puissent travailler dans des conditions sereines. Une proposition sera faite au CA dans le cadre de la rentrée 2021.

**VOTE :**

13 voix pour  
0 voix d'abstention  
0 voix contre

**Délibération n°5 : plan de formation**

Raphaëlle Mancini présente les actions du plan de formation 2021 qui a reçu un avis favorable du CT.

Actuellement : 2 demandes à titre individuel et la définition d'axes de formation à titre collectif est en cours de réflexion.

Un cahier des charges concernant les formations collectives notamment en direction des enseignants sera à travailler avec le CSP.

Marc Simelière demande le montant du budget alloué. Ce budget est constitué des cotisations CNFPT dans les charges de personnels et de 4 500€ annuels au compte 61.

Marc Maire demande ce qu'il en est de sa formation. Il indique qu'il n'a pas pu bénéficier de formation depuis 25 ans.

Raphaëlle Mancini indique que sa demande sera instruite après validation du plan de formation par le CA.

Réjane Perret indique que la mise en place des formations à destination des professeurs est une bonne chose et qu'elle ne comprend pas pourquoi le temps utilisé est au conditionnel. Raphaëlle Mancini précise que les formations ne pourront avoir lieu que si les acteurs concernés travaillent sur le sujet donné.

**VOTE :**

13 voix pour

0 voix d'abstention

0 voix contre

**Questions diverses :**

Planning des CA : demande d'un CA avant le mois de juillet 2021 notamment pour régulariser un certain nombre d'actes attendus de la trésorerie : délibération sur les vacances, sur les seuils de dépenses de restes à payer.  
Une date sera proposée aux membres du CA.

Solène Restoy indique sa démission au siège de titulaire, représentant étudiant et remercie les membres du CA pour le travail réalisé. Le Président remercie Solène Restoy de son engagement pour les étudiants et pour l'école.

Marc Maire questionne le vote par mail de la délibération liée au dossier d'accréditation en janvier 2021). Il lui est répondu que les autorités légales (DRAC-Préfecture) ont été prévenus en amont de ces dispositions exceptionnelles. Cette saisine par courriel a notamment permis de respecter les délais pour remettre le dossier de demande d'accréditation mais aussi de mettre en place un fond d'aide d'urgence exceptionnelle pour les étudiants.

Ghislaine Persia indique qu'il est désolant de ne pas avoir eu de réponse par courriel à la demande de bien-fondé sur ce dispositif exceptionnel.

Le Président clôture la séance en remerciant l'ensemble des participants et en demandant au directeur s'il a quelque chose à rajouter.

Le directeur indique qu'il a été sage lors de ce CA et qu'il doit reprendre connaissance des dossiers en cours dans le cadre de son retour.

Clôture de la séance à 18h05.